



Membres propriétaires – opérateurs / Avantages et frais d'adhésion

Un propriétaire ou opérateur de traversier intéressé aux objectifs de l'association.

Avantages :

- Assister à l'assemblée générale annuelle
- Possibilité d'assister à l'assemblée générale annuelle et à la conférence à un tarif préférentiel
- Possibilité d'être membre du conseil d'administration
- Invité à assister à des réunions à huis clos avec des représentants du gouvernement, selon les disponibilités
- Possibilités de réseautage avec des fonctionnaires et d'autres membres de l'ACT, y compris dans le cadre d'événements sur la Colline parlementaire
- Le répertoire des membres de l'ACT peut être obtenu en communiquant avec le bureau à chelm@canadianferry.ca
- Réception du bulletin et d'autres documents diffusés
- Droits de vote en fonction de la jauge brute :

Moins que 2 500 = 1 vote
 De 2 501 à 10 000 = 2 votes
 De 10 001 à 40 000 = 3 votes
 40 001 et plus = 4 votes

L'adhésion annuelle est calculée en fonction de la jauge brute de la flotte.

Jauge brute de la flotte	Frais d'adhésion
Moins que 1 000	262.50 \$
1 001 à 2 500	2 100 \$
2 501 à 5 000	3 150 \$
5 001 à 10 000	4 200 \$
10 001 à 25 000	5 250 \$
25 001 à 80 000	6 300 \$
80 001 et plus	12 600 \$

L'adhésion des traversiers provinciaux/territoriaux sont 2 100 \$ par année (suivez les taux de la jauge brute pour ceux qui sont plus que 2 500 tonnes).

Veillez noter : Les nouveaux membres (sans compter les traversiers provinciaux / territoriaux) reçoivent la première année d'adhésion gratuitement.